



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2016

Introduction

Le Président de la COPARY doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport a pour but d'informer les usagers du fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et financiers qui doivent être abordés dans ce rapport sont fixés par les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous y trouverez toutes les informations vous permettant d'évaluer l'activité du service de distribution d'eau potable de la COPARY pour l'exercice 2016.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
Année 2016

Sommaire

Identifiants du service	3
Caractéristiques physiques	4
1. Communes desservies et population (D101.0).....	4
2. Nombre d'abonnés	4
3. Longueur du réseau	5
4. Densité linéaire des abonnés	6
5. Volume consommé comptabilisé	6
6. Volume autorisé non compté et volume de service.....	6
7. Volume produit	6
8. Volume acheté en gros ou volume importé.....	7
9. Volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté).....	7
10. Proportion de l'eau potable produite après un traitement poussé	7
11. Proportion de l'eau potable produite sans traitement ou après désinfection.....	7
Caractéristiques institutionnelles et économiques	9
1. Mode de gestion	9
2. Mode d'encaissement des recettes de la régie	9
3. Prix TTC par m ³ du service pour une consommation annuelle de 120 m ³	9
4. Indicateur de fonctionnement de la commission consultative.....	10
Indicateurs de performance	11
1. Qualité de l'eau potable	11
2. Continuité et sécurité du service	12
3. Maintenance du réseau et durabilité du service.....	12
4. Gestion économique et financière	17
5. Relations avec les usagers	18



Identifiants du service

Nom de la Collectivité : Communauté de Communes du Pays de Revigny

Nom du service : Service des Eaux

Adresse de la Collectivité : 2, Place Pierre Gaxotte BP 70016
55800 REVIGNY / ORNAIN

Téléphone du responsable : 03.29.78.73.79

Adresse électronique du responsable : eaux@copary.fr

Adresse du site Internet : www.copary.fr



Caractéristiques physiques

1. Communes desservies et population (D101.0)

Population totale des communes, millésime 2014.

COMMUNE	POPULATION
ANDERNAY	248
BRABANT-LE-ROI	229
CONTRISSON	809
COUVONGES	164
LAHEYCOURT	411
LAIMONT	474
LISLE-EN-BARROIS	41
LOUPPY-LE-CHATEAU	162
MOGNEVILLE	385
NETTANCOURT	269
NEUVILLE-SUR-ORNAIN	370
NOYERS-AUZECOURT	278
RANCOURT-SUR-ORNAIN	211
REMENNECOURT	52
REVIGNY-SUR-ORNAIN	3 020
SOMMEILLES	206
VASSINCOURT	304
VILLERS-AUX-VENTS	136
VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	167
TOTAL (indicateur D101.0):	7 936

Par rapport à l'année précédente, le périmètre desservi par le service des eaux de la COPARY évolue en 2016 avec l'intégration de la commune de COUVONGES qui était desservie par le Syndicat Mixte du Val de la Saulx jusqu'au 31/12/2015. Cette nouvelle commune implique une augmentation de la population desservie d'une plus grande ampleur que d'habitude (+2%)

Le périmètre d'action du service des eaux de la COPARY ne coïncide pas avec les limites de la COPARY :

- Les communes de VILLOTTE DEVANT LOUPPY ; LOUPPY LE CHATEAU et LISLE EN BARROIS ne font pas partie du territoire de la COPARY, une convention les lie à la COPARY pour assurer l'exploitation du réseau qui avait été mis en place par le SIVOM du pays de REVIGNY.
- La commune de REMENNECOURT est desservie par un réseau public depuis 2014, sauf 3 maisons à l'écart, aussi la population communale a été diminuée de 9 habitants.
- Sur la commune de NOYERS AUZECOURT, le hameau de Vieux Monthier (5 habitations) n'est pas desservi, aussi la population communale est diminuée de 10 habitants
- A Revigny, quelques écarts ne sont pas desservis, et certaines maisons ne sont pas raccordées : hameau de Vautrombois, fermes rue Rouasive, 4 habitations route de Contrisson, soit 11 logements pour une population estimée de 25 habitants.

2. Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés est de **3 568 (3520 en 2015)**.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2016

Nombre de personnes physiques ou morales ayant souscrit un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée. Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation).

Ce chiffre correspond au nombre de factures d'abonnement émises en 2016. Dans certains cas (immeubles collectifs de l'OPH à Revigny, gendarmerie), un compteur unique dessert plusieurs foyers.

Le nombre de branchements est en augmentation de 48 par rapport à l'année précédente, essentiellement du fait de l'intégration de la commune de COUVONGES (+65).

3. Longueur du réseau

Longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements.

La longueur du réseau d'eau potable sur le territoire est de **144,15 km**.

Matériaux		Linéaire (km)	Pourcentage (%)
Fonte	Grise	69,72	48,4 %
	Ductile	18,45	12,8 %
Acier		15,17	10,5 %
Amiante ciment		0,00	0 %
PVC	PVC Collé	19,07	13,2 %
	PVC Standard	9,29	6,4 %
PEHD		6,79	4,7 %
Autres		0,42	0,3 %
Inconnu		5,24	3,6 %
TOTAL :		144,15	100 %

En 2016, après de gros travaux réalisés l'année précédente, peu chantiers de renouvellement de canalisations ont eu lieu :

A Contrisson:

- Remplacement de 50 m de canalisations PVC collé Ø150 par de la fonte ductile Rue du Stade. Une fuite avait été localisée sur ce tronçon qui avait déjà fait l'objet d'un remplacement partiel par de la fonte.

A Revigny :

- Remplacement de 232 m de PVC Ø63 par la même longueur de fonte Ø60, quai des Gravières. Ces travaux ont été menés en même temps que la création du réseau d'assainissement collectif.

A Neuville sur Ornain :

- Remplacement de 30m de fonte grise Ø60 par de la fonte ductile, rue du Moulin
- Création d'une alimentation secondaire pour la commune avec un compteur, à proximité du lavoir, avec la pose d'environ 10m de fonte Ø60

312 m de réseau existant ont été renouvelés.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2016

L'essentiel de l'évolution vient, là encore, de l'intégration du réseau de Couvonges, et de la conduite d'adduction qui l'alimente à partir de Beurey-sur-Saulx. Ce réseau comporte 2.32 km de fonte grise, 0.6km de fonte ductile, environ 10m de PEHD et 10m de PVC, soit au total **2,94 km de réseau supplémentaire**.

4. Densité linéaire des abonnés

La densité d'abonnés par km est de **24,4**.

Rapport entre le nombre d'abonnés et la longueur du réseau.

Cette densité classe le réseau de la COPARY parmi les réseaux ruraux.

5. Volume consommé comptabilisé

Le volume d'eau potable consommé sur le territoire est de **584 076 m³**.

Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés du 31/10/2015 au 1/11/2016.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Communes	358 748	366 548	348 081	325 241	341 309	328 141	364 635	+11,1 %
Industriels	247 773	210 987	174 628	189 006	209 351	258 949	219 441	-15,3%
Total	606 521	577 535	522 709	514 247	550 660	587 090	584 076	-0,5%

La consommation des particuliers a augmenté, mais elle est artificiellement majorée par deux très grosses fuites après compteur (22 000 m³ sur le branchement d'un immeuble HLM, 7000 m³ sur le branchement d'un site industriel). La consommation d'eau des industriels a de nouveau diminué (-39 500 m³), ce qui amène à une stabilité du volume facturé.

6. Volume autorisé non compté et volume de service

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution).

Les volumes autorisés non comptés correspondent à la fourniture d'eau sans comptages à des personnes identifiées, ainsi que les volumes destinés à la lutte contre l'incendie (interventions et tests de poteaux). Ils sont estimés à 1000 m³. Les volumes de services sont ceux générés par les vidanges du réseau, les nettoyages de réservoirs. Le total est estimé à 10 000 m³.

11 000 m³

7. Volume produit

Le volume produit est de **793 391 m³**, en diminution de **47 718 m³**.

Volume issu des ouvrages de production de la Collectivité (ou du service) pour être introduit dans le réseau de distribution.

Forage	Volume 2011	Volume 2012	Volume 2013	Volume 2014	Volume 2015	Volume 2016
Laimont forage 1	246 679	236 452	319 088	243 263	239 733	269 775
Laimont forage 2	240 040	237 928	166 556	226 481	221 738	180 357
Neuville	257 391	237 915	279 304	312 849	292 814	248 521
Auzécourt	44 959	45 950	47 785	46 467	48 946	52 060
Rancourt	10 375	9 575	9 908	10 247	11 855	17 548
Laheycourt	31 359	29 072	27 612	26 376	26 023	25 130
Total	830 803	796 892	850 253	865 683	841 109	793 391

Le volume pompé a diminué de 47 718 m³ alors que la consommation d'eau a stagné. La totalité de l'eau provient de ressources souterraines.

8. Volume acheté en gros ou volume importé

Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés).

Depuis la mise en service du réseau de Remennecourt, la COPARY acquiert désormais en gros de l'eau en provenance du forage de Sermaize les Bains, où un comptage a été mis en place.

Le volume acheté en gros du 28/09/15 au 30/09/16 était de **1662 m³** (en diminution de 991 m³)

A ce volume, il faut désormais rajouter l'eau achetée en gros à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, pour la desserte de Couvonges. Le comptage se fait à partir d'un compteur de sectionnement qui existait déjà à la sortie de Beurey-sur-Saulx. Pour 2016, le volume acheté en gros est de **13 110 m³**

9. Volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté)

La COPARY n'a pas vendu d'eau potable vers l'extérieur.

Volume d'eau potable livré à un autre service extérieur.

10. Proportion de l'eau potable produite après un traitement poussé

Le pourcentage d'eau potable produite après un traitement poussé est de **9,7%**.

Quotient du volume d'eau potable produit annuellement dans les installations mettant en œuvre un traitement poussé (réduction des concentrations d'éléments indésirables particuliers tels que les nitrates, herbicides, pesticides, métaux, etc..) par le volume produit.

Les forages de Laheycourt et Auzécourt sont équipés d'un dispositif de traitement par aération pour l'élimination du fer, du manganèse et de l'ammonium. La proportion d'eau produite après traitement est donc:

$$(25130 + 52 060) / 793 391 = 9,7 \%$$

11. Proportion de l'eau potable produite sans traitement ou après désinfection

Le pourcentage d'eau potable produite sans traitement ou après simple désinfection est de **90,3 %**.



Quotient du volume d'eau potable produit annuellement dans les installations sans traitement ou après simple désinfection par le volume produit.

Les principaux forages de la COPARY (Neuville-sur-Ornain et Laimont) ne nécessitent pas de traitement particulier avant mise en distribution de l'eau, seule une chloration préventive simple est réalisée.

Le volume acheté en gros à Sermaize et à la Communauté d'Agglomération n'est pas pris en compte pour le calcul de cet indicateur, mais il s'agit d'eau nécessitant uniquement une désinfection préventive.



Caractéristiques institutionnelles et économiques

1. Mode de gestion

Le service d'eau potable de la COPARY est géré en régie.

Mode de gestion choisi par la Collectivité, en précisant selon les cas : régie dotée de la personnalité morale, régie dotée de la seule autonomie financière, régie simple, concession, affermage, gérance, régie intéressée.

2. Mode d'encaissement des recettes de la régie

Les recettes générées par le fonctionnement en régie sont encaissées par le percepteur local.

Une facture intermédiaire est envoyée au mois de juin, égale à 50 % de la consommation de l'année précédente. Le solde est demandé en fin d'année, après relevé de compteur.

Un prélèvement automatique a été mis en place : 8/10 par mois de la facture de l'année précédente avec une régularisation en fin d'année, après relevé de compteur. 474 abonnés ont choisi ce mode de prélèvement, soit 13,7 % des abonnés.

3. Prix TTC par m³ du service pour une consommation annuelle de 120 m³

Somme facturée à un abonné pour une consommation annuelle de 120 m³ à laquelle on applique le tarif en vigueur au 1^{er} janvier, incluant toutes les taxes et redevances.

	01/01/09	01/01/10	01/01/11	01/01/12	01/01/13	01/01/14	01/01/15	01/01/16	01/01/17	Evolution 2016-17
Abonnement	30	30,5	31,5	32	32	33,5	33,5	33,5	33,5	+ 0%
Eau potable	124,8	130,8	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	134,4	+ 0%
Redevance pollution	40,092	40,092	41,76	41,76	44,4	45,6	45,6	45,6	45,6	+ 0%
Total H.T.	194,89	201,39	207,66	208,16	210,8	213,5	213,5	213,5	213,5	+ 0%
T.V.A. 5,5 %	10,72	11,08	11,42	11,45	11,59	11,74	11,74	11,74	11,74	
Total T.T.C.	205,61	212,47	219,08	219,61	222,39	225,24	225,24	225,24	225,24	+ 0%
Coût au m ³	1,71 € /m ³	1,77 € /m ³	1,83 € /m ³	1,83 € /m ³	1,85 € /m ³	1,87 € /m ³	1,87 € /m ³	1,87 € /m ³	1,87 € / m³	+ 0%

L'indicateur D102.0 a donc une valeur de **1,87 €/m³**.

Le prix du m³ d'eau n'a pas été augmenté depuis 2014, pour aucune de ses composantes.

Les tarifs 2017 ont été adoptés par délibération n°2016/152 du 15/12/2016. Ils sont de 1,12 € H.T. par m³ pour l'eau et 33,5 € H.T. pour l'abonnement.

Un barème dégressif est appliqué pour les consommations des éleveurs :

- jusqu'à 1 000 m³ : 1,12 € H.T. / m³
- de 1 001 m³ à 3 000 m³ : 1,12 € x 55 % = 0,62 € H.T. / m³
- au-dessus de 3 000 m³ : 1,12 € x 50 % = 0,56 € H.T. / m³

Le montant de la redevance pollution est fixé par l'Agence Seine Normandie, et les sommes collectées lui sont reversées en intégralité. Elle est payée par tous les abonnés, à l'exception de quelques industriels qui s'en acquittent directement, et des éleveurs.

Le prix du m³ d'eau inclut la redevance pour prélèvement qui est proportionnelle au volume prélevé dans les nappes, et qui est également reversée à l'Agence de l'Eau (0,062 €/m³ prélevé, soit 0,084 €/m³ facturé en tenant compte du rendement).

Les recettes du service en 2016 ont été :

- vente d'eau :	599 951 €
- abonnements :	128 823 €
- réalisation de branchements neufs et travaux :	23 890 €
- prestations pour tiers (détection de fuite)	112 €
- location (antenne sur le ch. d'eau de Laimont)	569 €
- revente d'un véhicule	2 917 €
- autres (prestations sociales, remboursements d'assurance) :	11 020 €

Il n'y a pas de participation du budget général.

4. Indicateur de fonctionnement de la commission consultative

Nombre annuel de réunions de la commission consultative où siègent les représentants des usagers.

La COPARY est en dessous du seuil de population à partir duquel cette commission peut être mise en place (20 000 habitants ; obligatoire au-delà de 50 000 habitants).



Indicateurs de performance

1. Qualité de l'eau potable

1.1 Conformité microbiologique de l'eau distribuée (P101.1) calculé par l'ARS

L'eau distribuée par la COPARY en 2016 a un pourcentage de conformité microbiologique de **93,5 %**.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.

En 2016, il y a eu 77 analyses bactériologiques réalisées sur le réseau. Parmi elles :

- 1 n'a pas été conforme avec une contamination faible à Laheycourt le 29/04. Une analyse de contrôle après chloration a montré la persistance de la contamination le 2/05 le réservoir a été nettoyé et le réseau purgé à nouveau.
- 1 avec une contamination faible à Andernay le 7/09, confirmée après chloration préventive le 19/09. Le réservoir a été nettoyé et le réseau purgé à nouveau.
- 1 avec une contamination faible à Neuville sur Ornain le 21/09, traitée par chloration + vidange du réseau.

Pour le calcul de cet indicateur, l'ARS ne prend pas en compte les dépassements de paramètres relevant de références de qualité. En 2016, il y a eu 3 dépassements de références (coliformes, sans autre contamination).

- 1 avec une contamination faible à Andernay le 8/11,
- 2 avec une contamination faible à Revigny sur Ornain le 01/04 et le 14/10

Ces dépassements ponctuels n'ont pas entraîné de restriction de la consommation d'eau, et ont été traités par une purge du réseau correspondant, et une augmentation temporaire de la chloration de l'eau.

1.2 Conformité physicochimique de l'eau distribuée (P102.1) calculé par l'ARS

L'eau distribuée par la COPARY en 2016 a un pourcentage de conformité physicochimique de **100%**.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

En 2016 il y a eu 89 analyses physicochimiques réalisées sur le réseau de la COPARY, et aucun dépassement de limites de qualité.

Il n'y a pas eu de dépassement pour le paramètre nitrates à Rancourt / Ornain, où la teneur est redescendue en-dessous du seuil de 50 mg/l. Un suivi renforcé est maintenu, avec une analyse mensuelle. La COPARY a engagé un diagnostic des activités sur l'aire d'alimentation, qui doit aboutir à un programme de mesures préventives pour faire baisser durablement la teneur en nitrates.

L'ARS a également procédé à quelques mesures de nouveaux paramètres : plomb, nickel, chrome et perchlorate (produit de décomposition du PVC).

Il est à noter que les dépassements des paramètres faisant l'objet de références de qualité ne sont pas pris en compte dans ce calcul. En 2016, 3 dépassements ont été constatés à Laheycourt (présence d'ammonium et/ou de fer). La présence d'ammonium et de fer est liée aux caractéristiques de la nappe exploitée.

En prenant en compte ces dépassements de références, le taux global de conformité physicochimique serait de 96,6%.



2. Continuité et sécurité du service

2.1 Taux d'interruptions non programmées de la fourniture de l'eau (nombre pour 1000 abonnés) (P151.1 facultatif)

Quotient du nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance par le nombre d'abonnés divisé par 1 000). Les coupures d'eau ne concernant qu'un abonné ne sont pas prises en compte.

Les coupures non annoncées interviennent essentiellement lors de réparations de fuites (39 en 2016), ce chiffre est donc utilisé pour estimer le nombre de coupures.

(Environ 9,9 %)

2.2 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Pour chaque point de prélèvement alimentant le service (y compris eau achetée en gros), une note est attribuée suivant le principe suivant :

Indice d'avancement d'une démarche "périmètre de protection"

- 0% = aucune action
- 20% = lancement d'une étude
- 40% = périmètre défini (étude hydrogéologique terminée)
- 50% = dossier déposé en Préfecture
- 60% = arrêté préfectoral signé
- 80% = mise en œuvre (acquisition des terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés)
- 100% = existence d'une procédure de suivi périodique

Forage	Indice d'avancement
Rancourt	40 %
Auzécourt	40 %
Andernay	40 %
Laheycourt	80 %
Neuville	80 %
Laimont	80 %

Soit un indice global consolidé de 76,5% (pondération par le volume pompé).

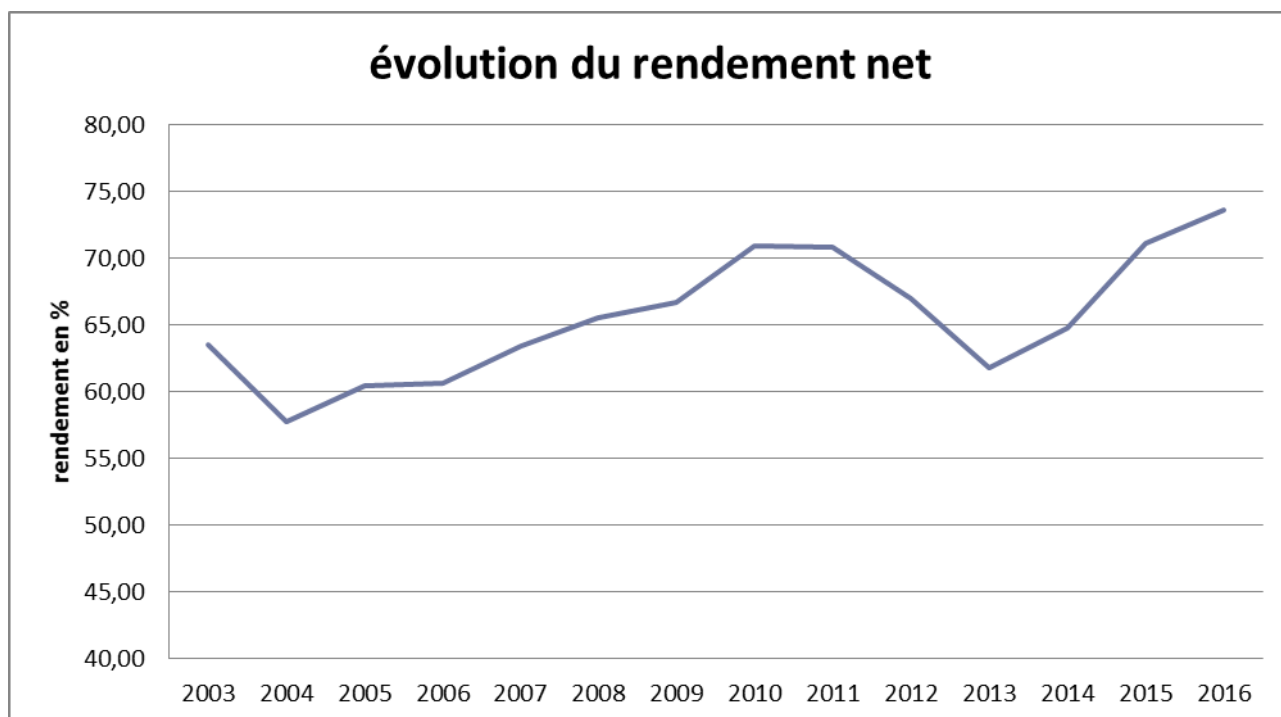
La COPARY a engagé la procédure d'établissement des périmètres de protection pour les forages d'Auzecourt et de Rancourt-sur-Ornain. L'étude hydrogéologique a été réalisée et transmise à l'ARS.

3. Maintenance du réseau et durabilité du service

3.1 Rendement net d'utilisation de la ressource (P104.3)

Volume consommé comptabilisé plus volume autorisé non compté, divisé par le volume mis en distribution.

$$\frac{584\,076 + 11\,000}{793\,391 + 1662 + 13110} \times 100 = 73,6 \% \text{ (70,9 \% en 2015)}$$



Le rendement a été fortement amélioré grâce aux efforts de recherche de fuite menés notamment à Revigny sud, ainsi que grâce aux réparations faites sur les liaisons intercommunales.

Pour chaque réseau, il existe un objectif réglementaire de rendement à atteindre. Si le réseau n'atteint pas ce rendement minimal, l'exploitant doit mettre en place un programme de mesures d'amélioration. Si le rendement minimal n'est pas atteint au bout de deux ans, la redevance prélèvement acquittée par l'exploitant est doublée.

Le rendement minimal est calculé ainsi :

$R_{min} = 65 + ILC/5$ où ILC est l'Indice Linéaire de Consommation, donné par la formule :

$$ILC = \frac{\text{Vol. facturé} + V \text{ service}}{\text{longueur réseau} \times 365} = \frac{584\,076 + 11\,000}{144,1 \times 365} = 11,3 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

Le rendement seuil réglementaire à atteindre est donc de :

$$R_{min} = 65 + 11,6/5 = 67,3\%$$

Le réseau de la COPARY a donc un rendement supérieur au minimum requis.

3.2 Indice linéaire de volume non compté (P105.3)

Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé par la longueur de réseau.

$$\frac{808\,163 - 584\,076}{144,1 \times 365} = 4,25 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j} \text{ (4,97 en 2015)}$$

3.3 Indice linéaire de perte en réseau (P106.3)

Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé et le volume autorisé non compté par la longueur de réseau.

$\frac{808\,163 - 584\,076 - 11\,000}{144,1 \times 365} = 4,04 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j} \text{ (4,75 en 2015)}$

3.4 Nombre et pourcentage de branchements en plomb supprimés et restant à supprimer

Le recensement des branchements en plomb réalisé dans le cadre de l'étude diagnostic du réseau a permis de dresser la liste des branchements concernés qui se répartit ainsi:

Commune	Nombre de branchements en plomb
Laheycourt	53
Andernay	8
Sommeilles	8
TOTAL	70

Soit 2 % du nombre total de branchements sur le réseau. Cet inventaire est certainement incomplet pour ce qui concerne Andernay et Sommeilles.

Certains branchements comportent une partie en plomb, entre la conduite principale et la vanne de branchement déportée, sur les communes de Rancourt sur Ornain et Nettancourt. Ces tronçons étant entièrement enterrés, il est impossible d'en faire l'inventaire sans terrassement.

En 2016, il y a eu 1 branchement en plomb supprimé à Laheycourt, et 2 partiellement en plomb à Nettancourt.



3.5 Indice de connaissance du réseau et de gestion patrimoniale (P103.2B)

Indicateur P103.2B – indicateur modifié à partir de l'exercice 2013

Définition :

L'indice dont la valeur va de 0 à 120 points résulte de la somme des scores obtenus pour la réalisation des clauses suivantes. Il permet d'évaluer le degré de connaissance des installations et la mise en œuvre d'une politique patrimoniale.

Il se décompose ainsi :

Partie A : Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 15 points) :

	Valeur	Cas COPARY	Valeur COPARY
Existence d'un plan des réseaux et de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs des forages et sectionnement)	10 pts	oui	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5 pts	oui	5
TOTAL partie A			15

Partie B Inventaire des réseaux (0 à 30 points ; uniquement si A = 15)

10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10 pts	oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5 pts	96%	5
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné . Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	15 pts	85%	13
TOTAL partie B			28

Partie C : Information sur les interventions sur le réseau (0 à 75 points ; uniquement si A + B ≥ 40)

Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10 pts	Oui	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10 pts	En cours	0
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 pts	oui	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10 pts	oui	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10 pts	non	0
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10 pts	non	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10 pts	oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5 pts	oui	5
TOTAL partie C			45
TOTAL pour l'indicateur :			88 pts

L'état de la connaissance du réseau s'établit donc à 88 points

3.6 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (P107.2)

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau. La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une manière à peu près équivalente. Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

Longueur de réseau renouvelée au cours des 5 dernières années:

2012 : 0,59 km
 2013 : 1,04 km
 2014 : 0,52 km
 2015 : 1,51 km
 2016 : 0,31 km

Soit, en moyenne, 0.80 km/an ce qui représente 0,55 % / an.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2016

Le diagnostic de réseaux qui a été réalisé a permis de faire un bilan des installations et de mettre en place un programme de renouvellement pluriannuel.

3.7 Travaux réalisés et prévus

- Travaux réalisés ou engagés en 2016:
 - Remplacement de 232m de canalisation – quai des Gravières à Revigny
 - Remplacement de 50m de réseau – rue du Stade à Contrisson
 - Création d'une alimentation de secours pour la commune et d'un comptage à Neuville sur Orvain
 - Remplacement de 30m de canalisation Rue du Moulin à Neuville sur Orvain
 - Remplacement de la presque totalité des vannes du réseau de Rancourt sur Orvain
 - Remplacement du moteur de la pompe du forage n°2 de Laimont
 - Création de branchements neufs
 - Remplacement de deux automates de téléalarme à Noyers et Auzécourt
 - Remplacement d'un véhicule
- Projets à l'étude pour l'amélioration de la performance environnementale du service et la qualité du service aux usagers:
 - Renforcement du réseau d'eau potable à Andernay : 100 000 €
 - Remplacement de conduite à Maison-du-Val : 60 000 €
 - Remplacement d'un tronçon de réseau fuyard rue du 15ème Corps à Revigny : 41 000 €
 - Mise en place de la télérelève des compteurs de sectionnement : 46 611 € H.T.
 - Réfection du réservoir de Villotte devant Louppy : 50 000 € H.T.
 - Mise en place d'une interconnexion de Laheycourt : 300 000 € H.T.
 - Mise en place d'un surpresseur à Vassincourt : 72 000 € H.T.
 - Remplacement de vannes à Contrisson : 50 000 €
- Programme pluriannuel de travaux

La COPARY a fait réaliser en 2008-2009 une étude diagnostic de son réseau d'eau potable. Un programme de travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau a été adopté. Plusieurs tranches de travaux ont déjà été exécutées à Revigny, Lisle en Barrois et Villotte devant Louppy notamment. Les travaux sont:

- Mise en place de la télérelève des compteurs de sectionnement (solde 1^e tranche + 2^e tranche) : 46 261 € H.T.
- Renforcement de réseau à Andernay : 100 000 €
- Remplacement de conduite à Maison du Val (2 tranches) : 60 000 et 46 000 €
- Remplacement de conduite à Sommeilles (2 tranches) : 91 000 €
- Renouvellement du réseau Rue de la Tresse à Revigny : 115 000 €
- Modification de l'alimentation du moulin de Rancourt : 16 000 €
- Remplacement de canalisation à Brabant le Roi : 190 000 €
- Modification de l'alimentation du gymnase de Revigny : 8 000 €

4. Gestion économique et financière

4.1 Taux d'impayés (P154.0)

Au 31 décembre de l'année N, stock des impayés relatifs à l'année N-1 / montant des factures d'eau émises relatives à l'année N-1.

Au 31/12/2016, il restait 46 265.30 € d'impayés au titre de l'année 2015, pour 953 410 € facturés (valeur du compte 70 dans le compte administratif 2015, hors régulation de charges entre services).



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2016

Le taux d'impayés est donc :

4,85 %

4.2 Durée d'extinction de la dette contractée par la Collectivité (P153.2)

Encours total de la dette de la Collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable divisée par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles – dépenses réelles – remboursement des intérêts).

Dette du service des eaux en capital au 01/01/2017 : 795 566,40 €
Epargne brute annuelle inscrite au compte administratif 2016 :
((Compte 013 + 70 + 74 + 75 + 76 + 77) - (Comptes 011 + 012 + 014 + 65 + 66 + 67))
= 952 935 – 498 066 = 454 869 €

Durée d'extinction de la dette : $795\,566 / 454\,869 = 1,75$ an
--

En 2012 cet indicateur avait une valeur de 0,035 an. Le taux d'endettement du service était quasiment nul, aussi il avait été décidé de financer une partie des investissements par des emprunts. En 2013, le service des eaux a contracté un emprunt pour solder des programmes d'investissement réalisés au cours des années précédentes. Un nouvel emprunt a été conclu en 2016, pour un montant de 296 600 €.

Autres éléments budgétaires (budget primitif 2017):

Encours de la dette: 795 566,40 €
Annuité (capital et intérêts): 45 483 € en capital ; 22 287 € d'intérêts.

Amortissements: 324 322 € en fonctionnement ; 43 746 € en investissement.

5. Relations avec les usagers

5.1 Montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé

En 2016, il y a eu 8121 € d'abandons de créance inscrits au compte 654.
Par ailleurs, il n'y a pas de participation versée à un fonds de solidarité.

Pour 2016, l'indicateur a donc une valeur de $8\,121 / 584\,076 = 0,014$ € / m³
--

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE				
Thème	Type	Code▲	Libellé	valeur
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 936
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,87 € HT
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	93,5 %
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	88 points
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	73.6 %
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,25 m ³ /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,04 m ³ /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,55%
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,5%
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,014 €/m ³
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	9,9 ‰
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,75 an
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,85 %
Réseau	Variable	VP.077	Linéaire de réseau	144,15 km
Abonnés	Variable	VP.056	Nombre d'abonnés	3 568
Réseau	Variable	V.P059	Volume produit	793 391 m ³
Réseau	Variable	VP.063	Volume facturé domestique	364 635 m ³
Réseau	Variable	VP.201	Volume facturé non domestique	219 441 m ³

